RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00802
Numéro SIREN : 847 718 228
Nom ou dénomination : MODA ORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 3427

cerfa

N° 11084*

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
MODA ORIENT - SIREN : 847718228	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
5 RUE DES GARDINOUX 5-7 93300 AUBERVILLIERS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 26 602

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité | Zone de restructuration de la défense | Zone de développement prioritaire

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? | Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : | Visa : CGA | Viseur conventionné :

« Certifié conforme à l'original »

Identité du déclarant:

Date: 04/08/2020 Lieu: AUBERVILLIERS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : XU DAOSEN

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2020
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
XU YIWEI PRESIDENT M 12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS	100						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	42 051	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

cerfa N° 15948 * 02
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2020
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MODA ORIENT - SIREN : 847718228 — Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	3 000	030 914	2 086
	Immobilisations financières* (1)		040	15 883	042	15 883
	Total I (5)		044	18 883	048 914	17 970
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060	268 662	062	268 662
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	3 360	070	3 360
		Autres* (3)	072	26 226	074	26 226
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	21 671	086	21 671
	Charges constatées d'avance*		092	632	094	632
	Total II		096	320 550	098	320 550
	Total général (I + II)		110	339 434	112 914	338 520

PASSIF

				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	3 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131)	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	-26 602
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	-23 602
Provisions pour risques et charges	Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	329 638
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 643)	172	32 485
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	362 123
	Total général (I + II + III)		180	338 520

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	18 883
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION par TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228 — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	178 311
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	9
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	178 322
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	361 907
	Variation de stocks (marchandises) *					236	-268 662
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	61 842
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	2 780
	Rémunérations du personnel *					250	44 348
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 788
	Dotations aux amortissements *					254	914
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	9
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	204 924
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-26 602
Produits financiers	(III)	280			Charges financières (V)	294	1
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	-26 602
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314	26 602

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	) 251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989				
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990				
	ZFA (44. *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344				
	BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (art 44. *septedecies*)	993				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies* A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies* B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies* C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies* D)				648			
		Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)				641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	354	26 602
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	372	26 602

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2020
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	3 000	464		466	3 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	15 883	484		486	15 883	
TOTAL		490		492	18 883	494		496	18 883	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	914	554		556	914
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	914	574		576	914

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	
	1
	2
	3
	4
	5
	6
	7
	8
	9
	10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)		Amortissements * (2)		Valeur résiduelle (3)		Prix de cession * (4)		Plus ou moins-values : Court terme * (5)		Long terme : 19 % (6)		Long terme : 15 % ou 12,8 % (7)		Long terme : 0 % (8)	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228 — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	26 602
Total des déficits restant à reporter	870	26 602

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	28 097
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	13 085
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑤ DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise: MODA ORIENT - SIREN : 847718228 — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019 — Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	178 320
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	178 320
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	268 662
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	268 664
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	363 259
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	5 402
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	368 670
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	78 314
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	78 314

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	178 320	Effectifs au sens de la CVAE *	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	01/01/2019	160		31/12/2019
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

Formulaire Obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2020
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MODA ORIENT - SIREN : 847718228

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M Nom complet : XU YIWEI
Nom marital : % de détention : 100 Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : 22/01/1999 N° Département : 75 Commune : PARIS Pays :
Adresse : 12 RUE LEON JOUHAUX

75010 PARIS

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2020
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X] *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | MODA ORIENT - SIREN : 847718228

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse :

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

cerfa 15252

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2069-RCI-SD 2020

Formulaire obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 **au** 31/12/2019 **ou Année :**

Dénomination de l'entreprise : MODA ORIENT		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 847718228	PME au sens communautaire Cocher la case

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination et adresse	
SIREN	

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE[1]

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %[3]) + (ligne 2 × 9 %[3]) x 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

[1] Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

[3] A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TTIRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

cerfa
N° 11093 * 15
Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2020)
@internet-DGFiP
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise : MODA ORIENT - SIREN : 847718228

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE
1	REN WENWEI	M	EMPLOYE POLYVALENT	116 RUE HENRI BARBUSSE 93300 AUBERVILLIERS
2	XU YINMEI	MME	VENDEUSE	12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS
3	XU DAOSEN	M	VENDEUR	12 RUE LEON JOUHAUX 75010 PARIS
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	16 951				16 951				16 951
2	16 734				16 734				16 734
3	8 366				8 366				8 366
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	42 051				42 051				42 051

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	965
Total	965

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ❿	43 016	– de l'exercice ❿	
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

À AUBERVILLIERS, le 04/08/2020

Civilité du signataire : M

Nom du signataire : XU DAOSEN

Qualité du signataire : PRESIDENT

cerfa

Formulaire obligatoire n°14030*04
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1330-CVAE-SD

@internet-DGFiP
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de l'entreprise	MODA ORIENT - SIREN : 847718228

A	Date	Nom du signataire	Qualité du signataire	Titre du signataire
AUBERVILLIERS	04/08/2020	XU DAOSEN	PRESIDENT	M

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence *(JJMMAAAA)*	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Date de cessation	
SIREN de la société tête de groupe	

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	78 314
Chiffre d'affaires de référence	A3	178 320
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

III. Répartition des salariés

A. Liste des établissements de l'entreprise

Code NIC *(5 derniers chiffres du SIRET)*	Numéro du département	Commune de localisation *(en toutes lettres)*	Code INSEE[2] commune *(sur 3 chiffres)*	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise[1]

Numéro du département	Commune de localisation *(en toutes lettres)*	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

[1] (salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.)

[2] Le code INSEE d'une commune correspond aux trois derniers chiffres du Code Officiel Géographique, que vous pouvez déterminer sur le site www.INSEE.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MODA ORIENT - SIREN : 847718228

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2019

Local

Référence du local	930011173661469OZ1202081
Invariant du local	930011173661
Adresse du local	0007 RUE DES GARDINOUX Bâtiment B, étage 00, entrée 01 93300 AUBERVILLIERS
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	TRANSPLEX 5499
SIREN du propriétaire du local	333762391

Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	39 814
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE EN DATE DU 04 AOUT 2020

Conformément à l'article L.223-19 du Code de Commerce, ceci est un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement entre la société et l'un de ses gérants ou associés pendant l'exercice écoulé.

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président

« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen



MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

APPROBATION DES COMPTES 2020 SUR SIMPLE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 04 AOUT 2020

L'an deux mil vingt et le quatre août à 11 heures,

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur XU Daosen, président et actionnaire unique de la SASU MODA ORIENT approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de (26.602) €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

SECONDE RESOLUTION

Monsieur XU Daosen, constatant que le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à (26.602) €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- au compte report à nouveau, soit (26.602) €.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur XU Daosen après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.-19 du Code de Commerce, déclare approuver le contenu de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur XU Daosen donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, et notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny.

« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen



MODA ORIENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 €

Siège social : 5-7 RUE DE GARDINOUX
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY 847 718 228

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 AOUT 2020

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et entendre la lecture du rapport de gestion de la gérance.

L'ordre du jour sur lequel vous êtes appelés à délibérer est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport spécial établi selon l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- délibération sur l'approbation desdits comptes,
- délibération sur l'affectation du résultat dudit exercice 2019,
- quitus à la gérance,
- pouvoirs en vue des dépôts légaux.

Tous les documents sociaux, comptes, documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués, ou mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Le chiffre d'affaires global hors taxes de l'exercice écoulé s'est élévé à 178.322 €.

L'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 204.924 €.

Les achats de marchandises se sont élevés à 361.907 €.

Les autres charges externes se sont élevées à 61.842 €.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 2.780 €.
Les rémunérations du personnel se sont élevées à 44.348 €.

Les charges sociales se sont élevées à 1.788 €.

Le résultat d'exploitation est négatif de (26.602) €.

Le résultat net comptable de l'exercice est un déficit de (26.602) €.

II. EVOLUTION PREVISIBLE

Suite à la crise sanitaire que subit notre pays, nous nous devons de demeurer très prudent dans nos projections et prévoyons une baisse du chiffre d'affaires pour l'exercice 2020 en cours. Des mesures de mise en activité partielle du personnel ont notamment été prises afin de permettre à l'entreprise de passer cette période très compliquée et inédite et de sauvegarder notre activité.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Voir paragraphe précédent

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (Article 232-1 II du Code de Commerce)

Aucune.

V ACTIVITES DE FILIALES OU SOCIETES CONTROLEES ET REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

VI DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Sans objet

« Certifié conforme et original »

Monsieur XU Daosen